

ABONNEMENT

Saumur	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 4 FÉVRIER

L'ESPAGNE ET LA FRANCE

Il est difficile de savoir au juste qui est responsable de la rupture commerciale entre la France et l'Espagne avant d'avoir consulté les livres verts, jaunes ou bleus que les ministres des deux pays vont publier.

Le gouvernement français en rejette la responsabilité sur le ministère espagnol, et d'autre part, M. Canovas, dans la séance des Cortès du 4^{er} février, affirme que c'est M. Ribot qui est le vrai coupable.

L'Espagne, d'après lui, aurait d'abord demandé la prorogation du traité de 1882 jusqu'à la fin du mois de juin, puis, après le refus de la France, elle offrit son tarif minimum en échange du tarif minimum français.

Nouveau refus de la France qui prétendait que le tarif minimum espagnol était plus élevé que le nôtre, ce que M. Canovas affirme être faux.

Le parti libéral n'a pas accueilli sans réserves les déclarations de M. Canovas. L'ancien ministre des affaires étrangères du cabinet Sagasta, le marquis de la Vega de Armijo, a sans doute déclaré que son parti donnerait son appui au gouvernement, mais qu'il se réservait d'examiner si la rupture des négociations provenait de la faute du gouvernement et de son retard à demander à la France la prorogation du traité.

M. Gamazo a déclaré que la rupture des négociations serait plus préjudiciable à la France qu'à l'Espagne; mais M. Martos a répondu que la rupture était due en partie au protectionnisme exagéré de l'Espagne.

On ne peut donc encore se prononcer absolument.

Ce qui donne confiance aux Espagnols et leur permet de se camper d'un air pourfen-

deur en face de nous, c'est que leur dernière récolte est complètement exportée en France et qu'ils peuvent attendre près d'un an avant de subir le contre-coup de la rupture.

Il est probable cependant qu'ils réfléchiront. L'Allemagne, ni l'Italie, ni l'Autriche ne leur achèteront la prochaine récolte, et l'Angleterre n'importe que des vins de luxe et n'a que faire des vins de coupage.

Si l'Espagne s'entête dans son protectionnisme, elle ne fera du tort qu'à elle-même et, en revanche, beaucoup de bien à l'Algérie dont la production vinicole grandit incessamment et prodigieusement.

H. KASTNER.

Alliances électorales

Le mot juste serait « compromissions ».

Ce qui nous fait revenir sur ce sujet, qui n'est pas neuf, c'est un discours de l'important M. Goblet, prononcé dimanche devant une réunion d'électeurs lillois.

M. Goblet, radical jadis gouvernemental, c'est-à-dire avec des tendances opportunistes quand il était au pouvoir, a dit aux radicaux de Lille :

« Vous aviez, aux dernières élections, votre candidat radical; mais, n'ayant pu le faire triompher, vous vous êtes retournés vers celui qui tenait la corde. »

Celui-là, c'était le socialiste Lafargue.

Et ledit Goblet engage les mêmes radicaux à voter, à la prochaine élection, s'ils ne trouvent pas mieux, pour le socialiste Lameudin.

Ainsi donc, telle est la morale politique des radicaux :

Pencher du côté des fous plutôt que de revenir d'un pas du côté des modérés.

Ils ne font que suivre d'ailleurs l'exemple que leur ont donné les opportunistes en votant, à l'occasion, pour les radicaux et même pour les communalards. Il ne faut pas oublier que le

journal le Temps lui-même, ce parangon de la République sage et mesurée, recommanda aux électeurs parisiens les candidatures archi-révolutionnaires des citoyens Basly et Camélinat.

De pareilles faiblesses politiques sont déplorables, car, en bon français, il faut les appeler des lâchetés.

Ce sont en effet des compromissions indignes d'hommes qui ont des convictions sérieuses.

Et elles sont dues à la peur.

Nous n'oublierons jamais la volte-face que fit le Temps, le lendemain du jour où l'*Intransigeant*, dont le directeur n'était pas alors le condamné de la Haute Cour, lui lança cet avertissement bizarre : « Le Temps qui a déjà un pied dans l'orléanisme et qui ne demande qu'à y mettre l'autre. »

Tout le clan opportuniste fut terrifié par cette malicieuse plaisanterie de Rochefort, et, le lendemain, le Temps se résignait à soutenir les candidats Basly et Camélinat qu'il combattait la veille.

Concessions déshonorantes, et qui, loin d'amener l'apaisement des partis, rendent les querelles de plus en plus acerbes; car, d'un côté les républicains modérés ne pardonnent pas aux socialistes les faiblesses qu'ils leur font commettre, et les socialistes ne savent aucun gré aux opportunistes des politesses qu'ils ne leur ont faites que de très mauvaise grâce et la mort dans l'âme.

INFORMATIONS

UN NOUVEAU CORPS INDIGÈNE

L'administration des colonies a décidé l'organisation d'un nouveau corps indigène dans nos possessions occidentales d'Afrique, et dont la mission sera d'assurer la tranquillité dans les établissements des rivières du Sud.

Cette armée comprendra deux ou trois compagnies de tirailleurs dirigées par des officiers et sous-officiers d'infanterie de marine dont la solde et les dépenses générales d'entretien seront inscrits au budget local.

Elle sera en tout temps à la disposition du gouvernement et tiendra garnison à Konakry.

LOGIQUE RÉPUBLICAINE

Le gouvernement de la République, dans sa tendresse bien connue pour les croyances religieuses, vient de favoriser librement l'intrusion officielle d'un nouveau culte.

Ce même gouvernement qui a frappé d'interdit, sans crainte de froisser les populations catholiques et par contre-coup de nuire aux intérêts de certains commerçants, les processions traditionnelles de la Fête-Dieu, des Rogations et autres, tolère, dans les rues de nos cités les plus populeuses, l'exhibition encombrante et tapageuse des défilés de l'*Armée du Salut*.

Les adeptes, de bleu ou de rouge vêtus, sont, il est vrai, de nationalité étrangère; serait-ce pour ce motif qu'on leur octroie cette liberté refusée aux catholiques français qui forment l'immense majorité du pays ?

De même la religion du positivisme, autrement dit du Comtisme, concentrée en une chambre modeste de la rue de Monsieur-le-Prince, méritait, aux yeux de nos républicains, une faveur dont le catholicisme était indigne. On a supprimé ses chaires de théologie dans nos Facultés; il fallait s'attendre à y voir introniser, tôt ou tard, l'enseignement d'une irreligion d'Etat.

C'est fait.

LE DOSSIER D'ANASTAY

Le dossier de cette affaire vient d'arriver au greffe criminel de la Cour d'appel.

C'est M. l'avocat général Bouloche qui est chargé de présenter le rapport de l'affaire à la

6 Feuilleton de l'Écho Saumurois

LA FAUTE D'UNE MÈRE

PAR AD. FAVRE

IV

Environ un mois après, Madeleine se faisait annoncer chez miss Eva de Givry. C'était un matin, et la jeune fille finissait de déjeuner.

Cette miss Eva était une grande et belle personne de dix-neuf ans; elle avait le regard vif, intelligent, un visage gracieux, brillant de fraîcheur et de santé.

Lorsque Madeleine, entrant dans la salle à manger, se trouva en présence d'Eva, elle sentit son cœur se fondre, et quelque chose qui l'attirait vers cette belle jeune fille: c'était son âme de mère, dira-t-on, qui lui révélait la présence de son enfant. Hélas! une âme de mère est une âme humaine, et comme telle, sujette à s'égarer, même dans ses tendresses.

Plusieurs fois déjà, Madeleine, à la vue d'une petite fille aux yeux bleus, avait éprouvé cette

sensation qu'elle eût pu croire révélatrice, et chaque fois elle s'était trompée. Aussi, comprima-t-elle son émotion et s'appréta-t-elle à boire le calice d'une nouvelle déception.

— C'est vous, madame, dit Eva, qui avez eu la bonté de m'écrire pour me demander si je serais bien aise de retrouver ma famille...

— Et vous avez bien voulu me répondre que c'était désormais votre plus grand désir.

— Je vous ai dit vrai, madame, répondit Eva en faisant asseoir Madeleine; les doutes que mon procès avait fait naître en moi se sont changés en certitude... de vagues souvenirs me sont revenus... et avec eux le désir, oh! le bien grand désir de retrouver un père, une mère, en échange de cette famille à laquelle je n'appartiens pas, et de cette fortune à laquelle je n'ai aucun droit.

— Si vous ne m'eussiez pas manifesté de telles dispositions, mademoiselle, soyez convaincue que je ne me serais pas présentée devant vous.

— Enfin, vous voici, et c'est avec plaisir que je vous reçois. Vous croyez donc pouvoir me donner quelque indication de nature à me mettre sur la voie ?

Madeleine se recueillit un moment; malgré

elle l'émotion la gagnait.

— Je voudrais faire plus, mademoiselle, répondit-elle; je voudrais vous faire acquérir par vous-même, à l'aide de vos plus anciens souvenirs, la certitude... les preuves de ce que je vous dirai.

Eva écoutait religieusement.

— Voyons, mademoiselle... aidez-moi, dit Madeleine; dites-moi quels sont ces vagues souvenirs dont vous parliez...

Eva leva ses beaux yeux bleus comme pour évoquer les ombres d'un passé lointain.

— Il me semble, dit-elle, que je n'ai pas toujours habité les somptueuses demeures où s'est passé le temps de mon adolescence... Autrement, il y a bien longtemps, je devais vivre dans une maison plus modeste... Je crois voir encore une femme que j'appelais maman... elle avait la voix douce et ne me grondait jamais. J'avais cru pendant longtemps que c'était un de ces rêves d'enfant dont on garde toujours le souvenir; mais maintenant, je le vois, c'est là le premier souvenir de ma véritable famille.

— Oui, c'est cela... cette femme, c'était votre mère; mais votre père, ne vous le rappelez-vous pas ?

— Nullement.

— Vous souvient-il que l'on vous couchait dans un petit berceau, tout près du lit de vos parents ?

— Oh! attendez, fit Eva... il me semble... oui... mon berceau était au pied du lit de ma mère... Et, tenez, maintenant je vois cette chambre où nous couchions, il y avait une fenêtre, là, à gauche...

— Précisément, dit Madeleine attentive.

— Et la porte... la porte... non, je ne me rappelle plus...

— Essayons encore, reprit Madeleine dont l'émotion croissait. Vous rappelez-vous qu'un soir, après que votre père et votre mère avaient beaucoup pleuré, il vint un homme à la maison; il était tout noir... et on ne lui voyait que les yeux...

— Tout noir, oui; il avait un grand manteau...

— Mais, c'est cela, dit Madeleine avec exaltation.

— Cet homme causa avec ma mère.

— Oui, et puis... vous ne vous rappelez plus rien de cet homme.

— Si... il y a autre chose, dit Eva en cherchant; car le souvenir de cet homme m'a re-

chambre des mises en accusation. Il fera fort probablement ce rapport mardi prochain.

Lettres Parisiennes

Paris, le 2 février 1892.

On continue à parler beaucoup de la république de l'Equateur, et peu de gens connaissent d'une façon approfondie la situation véritable de ce vaillant petit pays, qui est arrivé par lui-même, avec ses seules forces et avec une population relativement minime, à occuper une place importante parmi les Etats de l'Amérique du Sud.

Le président actuel de la république de l'Equateur, l'éminent M. A. Florès, fort connu en Europe et surtout à Paris, où il a fait de longs séjours, est certes un des hommes qui ont le plus contribué, dans ces dernières années, à donner une grande impulsion aux affaires, à développer l'industrie et à améliorer la situation financière et économique de ce pays, qui est appelé à prendre une des premières places au point de vue commercial.

Jusqu'ici, la solution dans les moyens de communication a empêché le plein développement des immenses richesses naturelles de l'Equateur, qui possède de grandes forêts, des plantations d'une valeur considérable de cacao et de café, le caoutchouc, la salsepareille, le quinquina, l'ivoire végétal et, parmi les richesses minérales, l'or, l'argent, le mercure, le fer, le cuivre, le soufre et les émeraudes. Mais l'immense production de cacao est, certes, ce qui a le plus contribué à rendre l'Equateur un des pays où les fortunes individuelles sont le mieux établies.

La création d'une voie ferrée qui desservirait tout l'intérieur et reliait la capitale, Quito, au port si vivant de Guayaquil, permettra l'immigration dans une contrée salubre et constituera un déversoir pour les produits du sol qui contribuera à augmenter dans des proportions considérables la richesse de l'Equateur.

Paris a eu l'occasion, pendant l'Exposition de 1889, de voir un ravissant petit pavillon qui se trouvait au bas de la tour Eiffel, et qui a excité l'admiration de tous les visiteurs par le bon goût artistique de son architecture, et par les richesses de toute sorte qu'il contenait. On a pu voir là, non seulement les plus beaux produits de la terre et des mines, mais encore les merveilles de l'industrie, telles que : tapis, dentelles et tissus, que les manufactures les plus fameuses de l'Europe ne peuvent imiter qu'avec les plus grandes difficultés.

La ville de Guayaquil, qui est appelée à devenir le port le plus important de l'Amérique du Sud, devra profiter la première de la construction d'un chemin de fer. C'est ce que la Compagnie de Guayaquil entreprend, en ce moment, avec le concours des capitalistes les plus importants de cette ville.

NOUVELLES MILITAIRES

Cette fois, c'est irrévocablement décidé : le dolman des dragons est supprimé et va faire place à la tunique demi-ample avec épaulettes d'argent, le seul vêtement pratique, paraît-il, pour la cavalerie.

En attendant que le dolman soit de nouveau rétabli, ce qui, sans doute, ne tardera guère, les officiers d'infanterie se demandent pourquoi,

depuis dix ans, leur tenue n'a subi que des transformations insignifiantes. Leur vareuse, il est vrai, a changé plusieurs fois de couleur ; mais ce dolman, qui leur donne l'air de hus-sards noirs égarés chez des fantassins, com-mence à leur paraître bien démodé.

Le ministre de la guerre ne pourrait-il faire quelque chose pour les « honnêtes soldats qui vont à pied » ?

LE GÉNÉRAL SCHMITZ

Nous avons annoncé hier la mort du général Schmitz, qui a succombé mardi soir à cinq heures aux suites d'une bronchite aiguë, à l'âge de soixante-douze ans.

Sorti de l'Ecole d'état-major à vingt-cinq ans, le général Schmitz se distingua par son intrépidité en Afrique, en Crimée et en Italie.

La guerre de 1870 le trouva général de brigade, il commanda l'état-major général du général Trochu et n'obtint qu'en 1875 les trois étoiles de divisionnaire. Il fut promu en 1879 commandant du 12^e corps, puis du 9^e corps d'armée, à Tours.

C'est à Tours qu'il eut avec le général Boulanger l'incident célèbre dont l'opinion publique s'est longuement occupée et qui fait honneur au caractère du défunt.

Le général Schmitz a donné ses quatre fils à la patrie : l'un est mort tout récemment au Tonkin ; les trois autres servent comme officiers dans les rangs de cette armée, où leur père se fit, par sa bravoure d'abord, et plus tard par sa noble indépendance, une place si haute et si fière.

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

Nous avons raconté, dans notre numéro du 2 février, d'une manière inexacte l'accident arrivé samedi soir à M. d'Andigné, élève officier à l'Ecole de cavalerie.

Cet accident, qui avait été attribué à un choc, n'est dû qu'aux rails des maudits tramways.

M. d'Andigné n'avait pas dîné à l'hôtel Budan, mais chez M. Thiffoine, avec le général Jacquemin et plusieurs de ses officiers. Il se rendait tranquillement dans une charrette anglaise chez son père, au château de Monet. Entendant derrière lui un omnibus qui se rendait rapidement à la gare, il voulut appuyer à droite pour laisser la voie libre, et malheureusement la roue de sa voiture s'accrochant dans le rail qui est beaucoup au-dessus du pavé en cet endroit, fit glisser le cheval, et M. d'Andigné, projeté en avant, tomba sur la tête. C'est alors qu'il a été relevé sans connaissance par

— Hortense! ma fille! s'écria la pauvre femme en se jetant au cou de miss Éva.

— Ma mère! oh! oui... vous êtes bien ma mère. Ce nom d'Hortense, c'était le mien, et c'est bien comme cela que vous le disiez!

Les grandes joies suffoquent comme les grandes douleurs. Ce fut pendant un quart d'heure un long, un incessant embrassement.

Mais enfin, l'émotion se calma, elle permit à Madeleine de parler, et alors Madeleine raconta tout à sa fille : son malheur, sa faute, son repentir.

Et à mesure qu'elle parlait, Éva, ou plutôt Hortense, car la jeune Anglaise était bien la fille d'André et de Madeleine, Hortense sentait son cœur s'ouvrir à quelque chose de tout nouveau pour elle ; elle aimait cette femme comme jamais peut-être elle n'avait aimé celle qu'autrefois elle appelait sa mère.

Mais un nuage vint obscurcir sa joie. Son père, qu'était-il devenu? Madeleine n'en savait rien.

Elles pleurèrent ensemble, et cela les soulagea.

Puis Éva vit qu'il était deux heures, c'est-à-dire que depuis quatre heures Madeleine était là.

MM. Antoine Rigault et Jules Lorrain, et conduit chez M. Ernoult dans l'omnibus de l'hôtel Budan.

Nous sommes heureux d'ajouter qu'on est complètement rassuré aujourd'hui et que cet accident grave n'aura pas de suites fâcheuses.

AVIS AUX DISPENSÉS

On sait que d'après la loi du 15 juillet 1889, les causes des dispenses doivent être justifiées devant le conseil de révision, et qu'on ne peut invoquer, une fois en activité, que les motifs de dispense survenus postérieurement.

Malgré les recommandations constamment faites et répétées sur la lettre de convocation individuelle que reçoit chaque inscrit, beaucoup de jeunes gens arguent de leur ignorance pour s'excuser de n'avoir pas fait leur déclaration en temps utile.

Le ministre a décidé, qu'à titre exceptionnel et pour les classes 1889 et 1890, les deux premières qui ont subi la loi nouvelle, il consentait à prendre une mesure bienveillante en faveur des hommes dont les titres à la dispense s'étaient périmés par leur négligence.

En conséquence, les réclamations pourront être présentées d'ici au 1^{er} mars prochain. Mais, passé cette date, aucune ne sera plus admise.

LES OMIS

En 1892, pour la première fois, on appliquera la loi sur les omis.

Tous ceux qui, pour des motifs quelconques, n'ont pas, jusqu'à l'heure actuelle, figuré sur les listes de recrutement et qui tiennent à conserver la qualité de Français, sont tenus de satisfaire aux exigences militaires ; il en résulte que bon nombre d'entre eux viendront prendre place dans le contingent de 1892. On leur affectera d'office les premiers numéros qui ne sont pas déposés dans l'urne, et les omis devront faire leur service dans la flotte ou dans l'infanterie de marine.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 2 février. — Eugène-Gustave Clergeau, rue de la Visitation ; — Georges-Marie Gaultier du Marache, route de Varrains.

Le 3. — Marthe-Charlotte Daveau, rue du Puits-Neuf.

DÉCÈS

Le 2 février. — Jacques Sureau, jardinier (veuf), 76 ans, à l'Hospice ; — Apollinaire Parmentier, boulanger, 34 ans, rue de Fontevault.

COUPS ET BLESSURES

Le 28 janvier, les deux frères Renault, de Brézé, montés sur leur charrue, revenaient de labourer quand, passant devant la porte du sieur Dalançon, cultivateur aux Belles-Caves, l'un d'eux, Emile, fut assailli par ce dernier.

Dalançon, sans crier gare, tomba sur le malheureux jeune homme à coups de trique et le frappa à tour de bras sur les reins et par tout le corps. Son frère, Gustave, ayant voulu prendre sa défense, fut maintenu à distance par la femme Dalançon qui le menaça d'un échelas qu'elle avait à la main.

Le blessé a été ramené en voiture, à son domicile, par le sieur Guibert, boulanger à Brézé.

Cette agression brutale aurait eu lieu parce qu'en labourant, Renault aurait un peu empiété sur le champ de Dalançon et lui aurait gâté quelques centiares de blé.

Plaite a été portée à M. le Procureur de la République.

MORT ACCIDENTELLE

Samedi dernier, la veuve Dauphin, propriétaire à Brézé, était montée dans une échelle pour aller à son grenier. Arrivée sur le dernier échelon et comme elle mettait la main sur le crochet de la porte, l'échelle se disloqua et la malheureuse femme tomba d'une hauteur de deux mètres.

La chute fut si malheureuse qu'elle tomba sur un des barreaux de l'échelle qui lui entra dans le corps d'environ quinze centimètres.

Elle est morte douze heures après dans d'horribles souffrances. (Courrier de Saumur.)

VIVY. — Suicide d'un jeune garçon. — Lundi matin, le sieur Besnard, cultivateur à Vivy, a trouvé son jeune domestique, Germain Piou, pendu dans son grenier à fourrages.

L'enfant avait attaché son mouchoir à un chevron, puis à sa ceinture, s'était passé celle-ci autour du cou et s'était lancé dans le vide.

On ne sait à quelle cause attribuer ce suicide, car le jeune garçon n'avait jamais manifesté l'intention d'en finir avec la vie.

La veille, en voyant passer devant lui M^{re} Besnard et sa fille, il s'était servi à leur adresse d'une expression inconvenante, et avait reçu à cet effet, de son maître, une légère remontrance. Mais on ne suppose pas que ce soit cette réprimande qui l'ait poussé au suicide.

VIHIERS. — Incendie. — M. Courant, épici-er, se trouvait lundi matin dans son grenier, occupé à faire fondre de la cire dans une cbaudière. Il fut obligé d'abandonner pendant quelques instants son travail pour descendre au magasin. Lorsqu'il remonta, la cire enflammée s'était répandue à terre et toute la toiture du grenier était embrasée.

Pertes, 8,500 francs environ, couvertes par une assurance.

On écrit du Maine-et-Loire aux journaux de Paris qu'il y a eu, la semaine dernière, un grand bal chez le vicomte et la vicomtesse d'Andigné, au château de Monet.

Dans l'assistance : comtesse de la Bouillière,

mué le cœur... Il m'effraye encore... Oui, je crois qu'il me prit... et qu'il me roula dans son manteau... Oui, oui... il m'emporta loin... et puis on me mit dans un lit tout brodé... Oh! je suis sûre de cela!

Cette fois, Madeleine ne pouvait pas ne point espérer.

— Mais, reprit Éva, tremblante d'émotion, vous m'avez connue, madame, à cette époque!

— Oh! bien connue!

— Alors, si je vous montrais un portrait de la petite Éva à l'âge de trois ans?

— Voyons! voyons! fit Madeleine.

La jeune fille se leva.

— Une minute, dit-elle; je cours le chercher.

Elle ne courut pas, elle vola.

— Tenez, est-ce cela? demanda-t-elle en revenant et en présentant à Madeleine une délicateuse petite miniature richement montée.

Madeline regarda : elle jeta un cri...

Puis, d'un mouvement convulsif, elle tira de son sein un portrait moins délicatement fait, mais entièrement ressemblant à celui qu'Éva lui donnait... elle les compara un moment, elle les montra à la jeune fille qui demeura pétrifiée...

— Allons, dit la jeune fille, venez avec moi, ma mère, nous avons besoin d'air, une petite promenade nous fera grand bien.

— Oh! vous voudrez, mon enfant... ma fille... je ne vous quitterai, maintenant, pas plus que mon ombre.

— Alors, vous me suivrez donc jusqu'à l'hôpital, où je vais chaque jeudi voir un malade auquel je m'intéresse.

— Je vous suivrai partout.

Madeline et Hortense sortirent donc et se dirigèrent vers l'hôpital de la Charité.

Chemin faisant, la jeune fille dit quelques mots à sa mère au sujet du malade qu'elles allaient visiter. C'était un pauvre ouvrier couvreur qui, en travaillant dans la maison d'Hortense, avait fait une chute grave. Cet événement avait provoqué l'intérêt de la jeune fille qui, chaque semaine, allait voir son malade, et qui promettait, lorsqu'il sortirait, d'apporter à sa misère un généreux secours.

On arriva ; on traversa plusieurs de ces salles qu'on admire pour la propreté avec laquelle elles sont tenues. Puis Éva s'arrêta devant un lit, et tirant le rideau :

— Voilà mon malade! dit-elle.

Notre faible plume s'arrête interdite... Elle

essayerait vainement de tracer le tableau de la scène qui suivit. D'un mot le lecteur comprendra tout.

Cet ouvrier blessé, couché dans un lit d'hôpital... c'était André Delcour... le père d'Hortense, l'époux de Madeleine.

Le malheureux André, l'ancien garçon de caisse, n'avait pu accomplir la tâche qu'il s'était imposée, et il était revenu de l'étranger; depuis, il mourait à la peine dans un travail d'ouvrier, et les dix mille francs perdus n'étaient pas remboursés.

A quelques mois de là, tout avait changé d'aspect. La famille Delcour vivait au sein du bonheur dans une propriété de campagne dont Hortense avait fait l'acquisition, après avoir payé ces dix mille francs, tourment de la vie de son père. André était rétabli, Madeleine avait presque retrouvé sa jeunesse, et ces deux cœurs, froissés par mille angoisses, se rouvraient peu à peu aux sensations d'une vie heureuse et tranquille.

La faute de la pauvre mère avait été bien expiée ; elle avait souffert longtemps.

Arrêtons-nous. Le bonheur ne se raconte pas.

Ici finit notre récit. Dieu vous préserve, si vous êtes mère, des mêmes épreuves, dût-il plus tard vous donner les mêmes joies!

de Bermonl, de Nicolay, de Canisy, de Scitiaux, de Chezelles, de Quincey, de Broc, de Lamothe, de Coulanges, d'Oysonville, de Miramon, de Contades, de Villoutreys, etc., etc.

Le cotillon était conduit par le maître de la maison et sa cousine, M^{lle} d'Andigné.

Un Scandale Républicain

Détournements au préjudice des Enfants Assistés

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Nous sommes aujourd'hui fixés sur la véritable cause de la disparition de M. Gallois, inspecteur des Enfants Assistés dans le département de Maine-et-Loire.

« Ce fonctionnaire, aussi dévoué à la République qu'il l'était peu aux intérêts de ses pupilles, a été purement et simplement révoqué pour faits de malversation.

« Au surplus, précisons, afin que le public soit exactement renseigné et sur la nature des procédés employés par M. Gallois et sur la gravité des actes relevés à sa charge.

« On sait que, parvenus à un certain âge, la plupart des Enfants Assistés sont placés en dehors des hospices. Les uns sont mis en apprentissage, les autres entrent en qualité de domestiques chez des particuliers. Presque tous ces enfants réalisent de petits bénéfices, les plus âgés gagnent même des gages assez élevés.

« Ces bénéfices et ces gages ne sont pas laissés à leur disposition ; on leur permet de conserver l'argent nécessaire pour leur entretien, mais le surplus doit être remis à l'inspecteur départemental, lequel a pour mission de déposer immédiatement à la Caisse d'épargne les fonds ainsi confiés à ses soins.

« Ceci posé, voici comment opérait M. Gallois. Il se faisait très régulièrement verser, à des époques fixées à l'avance pour chaque enfant, le produit des petites économies de celui-ci, il le prenait, mais il oubliait de déposer les sommes reçues à la Caisse d'épargne, ou bien il n'en déposait qu'une partie. Il affectait la différence à ses besoins personnels. Nous connaissons une jeune domestique à laquelle il a fait tort d'une trentaine de francs, une autre subit une perte de plus de cent francs.

« Combien d'enfants sont-ils victimes des détournements de ce fonctionnaire « fin de siècle » ? et dans quelles proportions ? Nous ne pourrions le dire, et il sera sans doute très difficile de le savoir d'une façon exacte, car tantôt Gallois délivrait des reçus et tantôt n'en délivrait pas. D'autre part, ses registres sont fort mal tenus, couverts de surcharges et de ratures. On croit cependant pouvoir évaluer à 7,000 fr. environ le chiffre total des détournements commis par lui ; on ajoute même qu'il aurait déjà remboursé 4,500 fr., ce qui réduirait à 2,500 fr. le déficit actuellement existant ou connu.

« En présence de ces faits, qui sont désormais de notoriété publique, et au sujet desquels nous ne redoutons aucune contradiction, M. le préfet n'a pas hésité, il faut le reconnaître, à révoquer le sieur Gallois. Il ne pouvait, d'ailleurs, conserver cet argent s'en s'exposer lui-même à de très sérieuses responsabilités.

« Mais cette mesure constitue-t-elle une répression suffisante ? Donne-t-elle à l'opinion publique la satisfaction qu'elle est en droit d'exiger ? Nous ne le croyons pas.

« Et qu'on nous permette ici une simple réflexion, qui a bien cependant son importance. — Si nous avons bonne mémoire, le prédécesseur de Gallois, M. Dulavouër, fut aussi révoqué. Mais il le fut pour cause politique ; il eut l'honneur d'être une des premières victimes de l'épuration administrative, vers 1878 ou 1879. Eh bien, on comprendrait difficilement que le même traitement fût appliqué à deux fonctionnaires, dont l'un avait seulement eu le tort de déplaire aux puissants du jour, tandis que l'autre s'est rendu coupable de malversations d'une réelle gravité. Il est indispensable, n'est-ce pas, qu'une différence soit faite entre les deux ?

« Et puis, au-dessus de ces considérations purement contingentes, il ne faut pas oublier qu'il y a la loi, dont les prescriptions ne peu-

vent être méconnues, la loi qui doit être également appliquée à tous, aux fonctionnaires comme aux simples particuliers, mais d'abord aux fonctionnaires, parce qu'ils sont tenus de donner l'exemple en leur qualité de représentants du pouvoir.

« Ajouterons-nous enfin qu'il est temps, grand temps de mettre un terme à tous ces scandales, qui depuis quelques années se produisent si fréquemment, et viennent jeter le trouble et le discrédit dans nos diverses administrations.

« On est parfois tenté de croire que dans ce monde quelque peu interlope des fonctionnaires de la République, les actions de morale, d'honnêteté et de probité sont passées à l'état de quantité négligeable. Car, du haut en bas de l'échelle, combien d'entre eux tripotent, agiotent ou volent !

« Tantôt ce sont des percepteurs qui s'enfuient en emportant la caisse, tantôt ce sont des receveurs municipaux qui escroquent les fonds des contribuables. Ceux-ci, nantis des secrets de l'Etat, jouent à coup sûr à la Bourse ; ceux-là se font gorger des pots-de-vin en échange de complaisances coupables. Hier, c'était l'argent des pauvres, à Bessèges, qu'un maire et ses sous-ordres détournaient à leur profit ; aujourd'hui, à la préfecture de Maine-et-Loire, c'est l'argent des pupilles de l'Assistance publique, l'argent gagné sou à sou par de pauvres enfants sans famille et sans protection, qui s'arrête entre les mains d'un dépositaire infidèle.

« Nous le répétons, il est temps que cela finisse, il est temps que, pour l'exemple, pour le bon ordre, pour la sauvegarde de tous les intérêts dont l'Etat a la gestion, la Vindicta publique se mette en mouvement, saisisse et frappe les coupables.

« S'il en devait être autrement, si le châtiement ne devait pas suivre la faute, il ne resterait plus qu'une ressource aux citoyens honnêtes et indépendants, celle de fonder des syndicats de défense contre les prévarications des fonctionnaires, comme on en a fondé contre les ravages du phylloxéra et des autres insectes nuisibles qui désolent notre malheureux pays ! »

GRAND-THEATRE D'ANGERS

Ce soir à lieu, au Grand-Théâtre d'Angers, la première du dernier grand succès de l'Opéra-Comique, *les Folies amoureuses*, d'après Reynard, par M. Lenéka, et dont Pessard a écrit la musique.

La pièce est montée avec le soin habituel de notre direction, et cet opéra-comique aura certainement à Angers un joli succès, car c'est bien là une pièce joyeuse en tous points, à la musique charmante et facile.

Représenté déjà dans quelques grandes villes de province, cet ouvrage a obtenu un véritable triomphe et restera certainement au répertoire de nos théâtres.

Comme à l'ordinaire, l'interprétation sera excellente, les répétitions dernières promettant beaucoup.

VIENNE

LOUDUN. — Le Comité d'achat pour la remonte de l'armée sera à Loudun le vendredi 12 février, à 8 heures et demie du matin.

MONT-SUR-GUESNES. — Le train qui passe à Monts à 10 h. 30 du soir a été l'objet d'une tentative de déraillement dans la nuit de vendredi ; près du passage à niveau de Balemeine, la machine subit soudain un choc violent, le mécanicien fit stopper et s'aperçut qu'on avait enfoncé des piquets de bois entre les rails et contre-rails du passage. Un autre morceau avait encore été placé dessus.

La machine a chassé les morceaux qui se trouvaient d'un côté et fait éclater ceux de l'autre côté en les enfonçant.

On n'a heureusement à déplorer aucun accident ni aucune avarie.

Une enquête est ouverte.

SUICIDE D'UNE JEUNE FILLE

On écrit de Vernou (Indre-et-Loire) :

« Une jeune fille de Vernou, M^{lle} L..., do-

mestique chez les époux T..., s'est suicidée dans les circonstances suivantes :

« Après avoir dansé mardi dernier au bal organisé par les conscrits de Vernou, M^{lle} L... rentra à dix heures du soir chez ses maîtres qui lui faisaient quelques reproches sur sa conduite.

« La jeune fille ne dit rien d'abord ; mais, profitant de ce que tout le monde était couché, elle sortit de nouveau et retourna au bal où, après avoir encore dansé, elle annonça qu'elle allait se noyer.

« Croyant qu'elle plaisantait, on n'attachait pas d'importance à ses paroles.

« Cependant, elle mettait son projet à exécution.

« Ses maîtres, inquiets de ne pas la voir le lendemain, eurent de funestes pressentiments. Ils firent fouiller la Cisse, et vendredi on retirait de l'écluse de cette rivière le corps de la malheureuse jeune fille.

« Les maîtres de M^{lle} L..., qui lui portaient le plus grand intérêt, sont désolés de cette funeste résolution.

« M^{lle} L... n'était âgée que de 15 ans. »

NANTES. — *L'électricité*. — Avant-hier soir, à 5 heures, un accumulateur d'électricité a fait explosion à la station de la rue du Calvaire.

Le bruit a été assez considérable, mais les dégâts ont été à peu près nuls. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

HAUTEUR DE LA LOIRE A SAUMUR

Le 4 février 1892

A midi : 4^m 80.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

SALLE DU CIRQUE (quai Gambetta)

Dimanche 7 février 1892, à 1 h. 1/2,

Grand Concert extraordinaire

Avec le concours de

MM. JULES GARCIN, compositeur, chef d'orchestre de la Société des Concerts du Conservatoire de Paris ; T. MANOURY, baryton de l'Opéra ; BERTHELIER, violoniste, violoncelle de l'Opéra.

Programme

1. Overture de *Le Roi Etienne* (Beethoven).

2. *Suite Symphonique* (J. Garcin). — I. Prélude. II. Réverie. III. Canzonetta. IV. Kermesse. — 1^{re} audition. — Dirigé par l'Auteur.

3. Arioso du *Roi de Lahore* (Massenet), chanté par M. Manoury.

4. *Concerto pour violon avec accompagnement d'orchestre* (J. Garcin). — 1^{re} audition. — Exécuté par M. Berthelier, dirigé par l'Auteur.

5. Air de *Henry VIII* (Saint-Saëns), chanté par M. Manoury.

6. *Airs Hongrois* pour piano avec accompagnement d'orchestre (Ernst), exécuté par M. Berthelier.

7. Epithalame de *Néron* (Rubinstein). — 1^{re} audition. — Chanté par M. Manoury.

8. Overture de *Obéron* (Weber).

L'orchestre sera dirigé par M. Paul Frémaux.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 3 février 1892.

Le marché est plus animé que les jours précédents, les vendeurs de rentes ferme et à prime, débordés par la hausse d'hier, ont continué leurs rachats. Aussi le 3 0/0 ancien progresse encore à 95.72, le Nouveau à 94.80 et le 4 1/2 continue à regagner son coupon à 105.20.

La Rente Italienne est à 91.15, l'Extérieure à 69.15/16. Le 3 0/0 Portugais se maintient ferme à 29.11/16. La Commission du budget a donné une approbation unanime au projet du gouvernement qui assure par des économies et des surtaxes d'impôts l'équilibre du budget. Les Fonds Russes sont bien tenus, le Nouveau à 76.11/16 et l'Orient à 65.

Les actions des sociétés sont un peu plus calmes. Le Crédit Foncier est à 4248 ; la Banque de Paris à 635 ; le Crédit Lyonnais à 797. La Société Générale conserve le cours de 475. Elle renforce sa réserve tout en distribuant le même dividende que pour l'exercice précédent.

Les nouveaux titres de la Banque d'Escompte libérés de 300 fr. ont fait aujourd'hui leur apparition sur le marché et ont été cotés 250 francs.

Il est regrettable qu'ont ait attendu ce même jour pour faire savoir que dans la nouvelle combinaison entre la Société des Immeubles et la Compagnie Foncière, ce ne sera plus la Ban-

que d'Escompte qui fera le service si important de ces deux sociétés.

En libérant à la répartition l'obligation de la Compagnie du Chemin de fer de l'Equateur émise à 427.50 et rapportant 25 fr. net d'impôts, on obtient un revenu qui ressort à environ 5.85 0/0. Le gouvernement de l'Equateur garantit un revenu net minimum de 2,800,000 par an pendant 33 ans.

Les Chemins Economiques valent 402 fr.

GRAND-THEATRE D'ANGERS

JEUDI 4 FÉVRIER

Première représentation du dernier grand succès de l'Opéra-Comique,

Les Folies amoureuses, opéra-comique en 3 actes, d'après Reynard, par M. Lenéka, musique de Pessard.

L'Étincelle, comédie en un acte, d'Edouard Pailleron.

FAITS DIVERS

Grenoble, 3 février.

Une terrible explosion s'est produite la nuit dernière à la manufacture de papiers Capitaine, à Fures-Tullins.

Une chaudière a éclaté, tuant le nommé Pilon, père de trois enfants. Le malheureux a eu les bras détachés du corps.

Plusieurs murs de l'usine se sont écroulés. Les habitations du bourg ont tremblé et quelques-unes sont lézardées.

TERRIBLE ACCIDENT

On télégraphie de Belfort, 2 février :

« Un terrible accident vient de se produire à Beaucourt.

« Un cultivateur nommé Brunet, en montant par une échelle dans un grenier à foin, a perdu l'équilibre et est venu s'abattre sur une faux fixée dans le mur.

« Brunet a été transpercé. Il est mort peu d'instants après. »

Scène de famille.

Le grand frère veut faire jouer la comédie à ses petits frères :

— Qu'est-ce que tu veux faire, toi ? demande-t-il à l'un.

— Un ogre.

— Et toi ?

— Moi, un prince.

Puis, s'adressant au plus jeune, qui a quatre ans :

— Et toi, que veux-tu faire ?

Le bébé, après un moment d'hésitation :

— Moi ?... J'veux faire pipi !...

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de trailler à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

Bon vin à 40 centimes le litre,

26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés

La 1/2 pièce, 115 litres, 42 » }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marque John Alvarés, de Kingston (Antilles).

On peut déguster.

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

TAILLEUR **MAISON CRÉMIEUX** TAILLEUR
BREVETÉ BREVETÉ

Saumur, rue d'Orléans, 27

TRÈS BEL ASSORTIMENT DE DRAPERIES NOIRES POUR VÊTEMENTS DE CÉRÉMONIE

HABITS sur MESURE à 45 FR. Doublé Soie

LIVRAISON RAPIDE

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION
En l'étude du notaire, le dimanche 7 février 1892, à midi,

LE JOLI CHALET

DES COFFINIÈRES
PRÈS LE CHAPEAU
Dépendant de la succession de M. POITVIN.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, pour traiter avant l'adjudication. (40)

Étude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

A VENDRE

Belle Maison de Campagne

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, à cent mètres de la gare
Jardin potager, clos de vigne, vastes caves.

S'adresser à M^e LECOMPTE.

A LOUER

Pour le 24 juin prochain,

Une Remise et une Écurie

Situées sur le chemin de la Boire Quentin.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Pour cause de décès

Magasin de bois du Nord et du Pays

Ancienne maison bien connue dans la contrée et jouissant d'une bonne clientèle.

A céder également

Fabrique d'agrafes et de crochets

Pour couvertures en ardoises. — Système breveté et très apprécié.

Matériel presque neuf.

S'adresser, 13, quai Saint-Nicolas, Saumur.

A VENDRE

Maison avec beau Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

MAISON A LOUER

Rue de la Chouetterie, n° 4,

Avec écurie, remise et grand jardin.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A CÉDER

Magasin d'Épicerie et de Mercerie et Buvette.

Rue du Pressoir-St-Antoine, 15.

ON DEMANDE une bonne Pompière et un bon Pompier à la MAISON CRÉMIEUX. — Inutile de se présenter sans références.

A VENDRE

Jument baie, 5 ans, très douce. Se monte et s'attèle.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME marié, ayant connaissances spéciales et muni des meilleures références, désire place de régisseur.

S'adresser au bureau du journal.

Spécialité de mise en bouteilles

F. BRÉBION

Tonnellier-Champagniseur
6, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 6, Saumur.

A LOUER

PETITE PROPRIÉTÉ

Située au Bois-Brard (Pont-Fouchard).

S'adresser au bureau du journal.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4°

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE. AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

Fromages Extra			
Camembert (double-crème)...	0.60	Choucroute.....	1/2 kil. 0.20
Ferté.....	0.65	Saucisses fumées.....	2 pour 0.25
Petit Brie.....	0.45	Poitrine fumée.....	1/2 kil. 1.50
Gruyère extra.....	1/2 kil. 0.90	Jambon désossé.....	— 1.80
— Emmenthal.....	— 1.20	Saucisson de Lyon.....	— 3.50
Hollande.....	— 1.20		
Roquefort.....	— 1.60	Pâtés de Foies gras truffés	
Port Salut.....	— 1.50	de Strasbourg et de Ruffec	
Brie (véritable).....	— 1.40	1.75, 1.90, 2.75, 3.75, et 5 fr.	
Muns er.....	la boîte 2.50	Pâtés d'alouettes de Pithiviers, Bécasses,	
		Grives, Perdreaux, Lièvres.	

CHAMPIGNONS FRAIS. TOUS LES JOURS

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 FÉVRIER

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	95 75	Banque de France	4475	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	398	Compagnie parisienne du Gaz	522
3 0/0 1891	94 80	Banque d'Escompte	—	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	484	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	366 50
3 0/0 amortissable	97	Comptoir national d'Escompte	502 50	— fonc. 1880 3 0/0 r. à 500	480	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	19 25
4 1/2 1883	105 15	Crédit Foncier	1225	— comm. 1883 3 0/0 r. à 500	479	— 6 0/0 2 ^e série	19
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Industriel et Commercial	555	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	419 50	— obligations à lots	84
Oblig. 1855-60 3 0/0	547	Crédit Lyonnais	803 75	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	478	Suez 5 0/0 remboursable à 500	613 75
— 1865 4 0/0	535 50	Crédit Mobilier	147 50	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)			
— 1869 3 0/0	421	Dépôts et Comptes courants	—	Est 3 0/0 anc. r. à 500	650	FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	408	Société Générale	475	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	632	Emprunt russe 1862 5 0/0	—
— 1875 4 0/0	531 75	Est	552 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	—	— 1889 4 0/0	94 50
— 1876 4 0/0	532	Paris-Lyon-Méditerranée	1475	Nord 3 0/0 r. à 500	447	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	94 49
— 1886 3 0/0	396	Midi	1265	Orléans 3 0/0 r. à 500	—	— 2 ^e	—
Bons de liquidation	—			Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	444 50	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
						Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	443 75

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,